

# FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ALLIER

Association agréée pour la protection de l'environnement  
12, rue du magasin à charbon – 03240 CRESSANGES  
Tél : 07 49 69 39 86 <https://www.fne-aura.org/allier/>

## CONTRIBUTION FNE ALLIER

### CONCERTATION PREALABLE – 26 septembre 2025

#### Projet de modernisation et d'exploitation de l'unité de valorisation énergétique à Bayet (03)

France Nature Environnement Allier (FNE Allier) est une association départementale agréée pour la protection de l'environnement. A ce titre, elle intervient dans la préservation et la défense de l'environnement.

#### Sur le fond

En tant qu'industrie à impact sur l'environnement, on peut regretter que cette concertation soit ouverte en plein été (**30 juin-30 septembre**), les mois de juillet et août notamment (périodes de vacances estivales) ne sont pas propices à mobiliser l'attention du public. Il aurait été opportun de choisir une autre période permettant au public de s'informer et de s'approprier le projet.

Une participation du public sous-entend que toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence. Or, le projet est déjà validé par les élus et la procédure d'appel d'offre publique est bien avancée, les candidats ayant déjà remis leur offre et été auditionnés. Il est donc légitime de penser que les propositions constructives ou les commentaires émis pendant cette consultation n'auront aucune incidence sur le projet. Rappelons que la concertation préalable implique une véritable participation du public au débat sur l'opportunité du projet, ses impacts, les solutions alternatives et les mesures à adopter en fonction des enjeux identifiés.

**Délégation de Service Public (DSP)** détenue actuellement par la Société Lucane expire le 31 décembre 2027. Sera-t-elle purement et simplement reconduite ? Sur quelle durée ? A qui ? Adossée aux nouveaux investissements ?

#### Impact financier

Ce projet engage les habitants et les collectivités dans la voie de l'incinération sur plusieurs décennies avec la nécessité de rentabiliser l'investissement, c'est-à-dire qu'il faudra constamment alimenter cet incinérateur.

L'investissement global du projet est aujourd'hui estimé à environ 140 millions d'euros pour l'ensemble des installations. Les subventions publiques d'équipement sont prévues à hauteur de 110 millions d'euros. Quelle est la durée de vie de cet incinérateur ?

# FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ALLIER

Association agréée pour la protection de l'environnement  
12, rue du magasin à charbon – 03240 CRESSANGES  
Tél : 07 49 69 39 86 <https://www.fne-aura.org/allier/>



Comment sont financés les 30 millions d'euros restants ? S'agissant d'argent public, ce point mérite des clarifications puisque l'incinération est massivement financée par l'argent public.

La création d'une nouvelle ligne de traitement interroge du fait qu'elle est en parfaite contradiction avec la proposition gouvernementale de planifier le nombre d'incinérateurs pour les limiter au traitement de la part incompressible des déchets résiduels d'ici 2035.

## Impacts environnementaux et santé

Ils ne seront abordés qu'en 2026 car l'évaluation sera à la charge de l'entreprise concessionnaire. Il est toutefois important de rappeler que les risques de pollutions autant sur l'environnement que sur la santé dues à l'incinération des déchets restent importants malgré l'utilisation de filtres performants. Et puis, il est nécessaire de penser à l'effet cumulatif avec d'autres polluants présents dans l'environnement. Si l'Union Européenne fait de la réduction des déchets à la source la priorité des politiques publiques, elle dispose que « *les Etats membres prennent les mesures nécessaires pour assurer que la gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé et sans nuire à l'environnement.* »

## Transports des déchets

L'acheminement des déchets jusqu'à l'incinérateur est une nouvelle source de pollution et éventuellement de conflit dans l'usage de la voirie : 10 semi-remorques/jour soit environ 2600 camions/an sont prévus. Les véhicules et la formation du personnel devront donc être adaptés aux déchets transportés.

Une solution alternative est-elle étudiée ?

## Adaptation de la capacité du traitement de maturation et d'élaboration des mâchefers

Nous sommes toujours opposés à leur utilisation en sous couche routière. Le principal problème que pose l'utilisation des mâchefers est celui de son comportement face aux écoulements d'eau, qu'il s'agisse du ruissellement des eaux de pluie, mais surtout des eaux souterraines. Or, l'eau est le facteur principal de diffusion des polluants. Elle peut, par conséquent, se charger en métaux lourds, avant d'alimenter les eaux souterraines. La question se pose en particulier pour le plomb. Les normes françaises sont moins rigoureuses que les normes d'autres pays, ce qui suscite des interrogations.

## Déchet d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

La quantité de DASRI traités doit être inférieure ou égale à 10 % de la quantité de déchets traités annuellement (Cf Direction Générale de la Santé) et suivant les prescriptions en vigueur (conditionnement, manutention...).

# **FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ALLIER**

Association agréée pour la protection de l'environnement  
12, rue du magasin à charbon – 03240 CRESSANGES  
Tél : 07 49 69 39 86 <https://www.fne-aura.org/allier/>



## **Création d'une installation de tri-préparation des encombrants**

Quel type d'embauche prévu ? Sachant que la prévention des déchets est une priorité, la formation en ce sens sera-t-elle privilégiée ?

## **En conclusion**

France Nature Environnement Allier (FNE 03) souhaite une politique de prévention et de recyclage ambitieuse des déchets. Notre département et les collectivités doivent faire preuve d'ambition.

Pour ces différentes raisons, FNE Allier reste naturellement mobilisée sur ce projet.